

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA / MME SYLVIA BARTHELEMY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : Logis Méditerranée SA d'HLM : aide à la réhabilitation de la résidence " Les Terrasses de la Cabucelle " à Marseille 15e arrondissement.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Logis Méditerranée les subventions suivantes :
  - 272 178 € sur une dépense subventionnable de 1 814 523 € TTC, pour accompagner la réhabilitation énergétique de 78 logements résidence « Les Terrasses de la Cabucelle » à Marseille 15<sup>e</sup> arrondissement,
  - 65 000 € sur une dépense subventionnable de 312 388 € TTC pour participer à la requalification des espaces extérieurs,
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de ces aides, présentée en annexe,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III et IV du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**